

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 027-200070142-20251211-151_2025-DE

151/2025



L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 40

Votants : 45

Date de convocation :

Le : 5 décembre 2025

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Collette,
Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mme Hequet, MM. Emo, Calais,
Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	Mme Marteau,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Grégoire,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	Mme Grouchy,
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménésqueville	M. Cahagne,
Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Defrance,
Perruel	M. Quéné,
Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Simon, MM. Chivot, Romet, Vieux,
Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	M. Blavette,
Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
Vascoeuil	M. Moëns,

Absent : M. Gavelle,

Excusés : Mme Damois, M. Bonneau.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Minier, M. Houssaye à M. Romet, Mme Langlet à Mme Simon, M. Mutel à M. Duval.

Finances et affaires générales : Ouverture des crédits par anticipation au vote du budget primitif du budget annexe « Aide à domicile » 2026 : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 20 novembre 2025 ;

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et cela jusqu'à l'adoption du budget.

Afin de ne pas retarder les opérations d'investissement décidées par les élus communautaires avant le vote des budgets en 2026, il

est proposé d'ouvrir des crédits par anticipation.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- ☒ décide d'ouvrir les crédits par anticipation au vote du budget primitif du budget annexe « Aide à domicile » 2026 tels que présentés ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	Reste à réaliser 2024 reporté s au Budget primitif 2025	Crédits ouverts au titre des décision modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte et permettant de définir les crédits à ouvrir	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante	Demande de crédits ouvert par l'assemblée délibérante
20	Concessions et droits similaires, brevets, licences	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	3 500 €	3 500 €
21	Immobilisations corporelles	4 398,33 €	0,00 €	0,00 €	3 398,33 €	1 099,58 €	1 099,58 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.